

## AVIS

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-701** décrétant un emprunt et une dépense de 1 950 000 \$ pour la réalisation de divers travaux dans des bâtiments municipaux.

Ce règlement a pour objet de procéder à la réfection majeure des réseaux sanitaires et d'eau domestique à l'hôtel de ville et à la démolition de l'immeuble Roxy.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 15 mars 2023

Me Marie-Pier Gélinas  
Assistante-greffière